

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le

ID : 056-215600032-20261008-2026_97-DE

Date de la convocation : 02/10/2026
Date d'affichage : 02/10//2026

Secrétaire de séance : FOREST Dany

Le huit octobre deux-mille-vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, s'est installé sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PERIES, le Maire.

NOMS - Prénoms	Présent(e)	Absent(e)-Excusé(e)	A donné pouvoir à :	NOMS - Prénoms	Présent(e)	Absent(e)-Excusé(e)	A donné pouvoir à :
PERIES Jean-Philippe	X			JEGAT Anne	X		
AUBRY Jean-Pierre	X			JEGAT David		Excusé	JEGAT Anne
BLANCKAERT Sylvie	X			KOHAUT Catherine		Excusée	FOREST Dany
CHAIZE Catherine	X			LATINIER Alain	X		
CHLEBOWSKI Stéphane	X			LE MENTEC Fanny	X		
CRUSSAIRE Nicolas		Excusé	PERIES Jean-Philippe	MAUGER Antoine	X		
DELAFOULHOUZE Yann	X			MONCHAL Pierre	X		
D'HEROUVILLE Isabelle	X			MONNIN Eric	X		
DUPRIEU Marie	X			MONTIEGE Aude	X		
FOREST Dany	X			PARENT Christophe	X		
GOBERT Martine	X			QUEMERAIS Elisabeth	X		
GREGOIRE Laurent		Excusé	QUEMERAIS Elisabeth	RUELLAN Yoann	X		
GUYOT Philippe	X			THEN Charlene	X		
HEMAR Etienne	X			TOUREAU Alain	X		
JARLEGAND Elisabeth	X						

Total membres	Présents	Pouvoirs	Votants
29	25	4	29

Délibération N°97 du 8 octobre 2026 – Culture – Modification du règlement intérieur de la médiathèque – ludothèque

Rapporteur : Elisabeth QUEMERAIS (annexe 2)

Vu l'avis favorable de la commission Vie Associative, Actions Culturelles, Evénementiel, Sports, Lecture Publique et Patrimoine du 24 septembre 2026 ;

Vu la délibération n° 82 – 2017 du 14 novembre 2017

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour Le Règlement intérieur de la Médiathèque – Ludothèque ;

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de valider les éléments de changement du Règlement intérieur de la Médiathèque – Ludothèque énumérés ci-dessous :

- Mise à jour des modalités de prêt : quotas et type de prêt (art 12)
- Mise à jour des dispositions spécifiques liées aux services numériques (Partie 3)
- Ajout de dispositions spécifiques liées à la création d'un espace ludothèque (Partie 4)

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

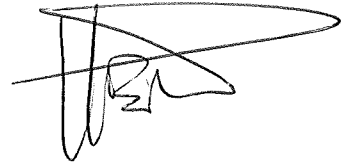
- **Valider les modifications apportées au Règlement intérieur de la Médiathèque – Ludothèque ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

La secrétaire,
Dany FOREST



Le Maire,
Jean-Philippe PERIES



Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Arradon, le 09 octobre 2026, le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.